



780, BOULEVARD DOLLARD  
OUTREMONT, MONTRÉAL  
(QUÉBEC) H2V 3G5  
T 514.273.9521  
stanislas.qc.ca

# Procédure et politique SVE/Conservatoire :

---

## 1. Procédure d'inscription :

### **Calendrier des inscriptions en ligne :**

**Inscription au Conservatoire** à partir du 25 août 2017 à 10 heures (heure Montréal).

**Inscription au SVE sport et culture** à partir du 29 août 2017 à 10 heures précises (heure Montréal).

### **Début des activités :**

**Conservatoire :** Mardi 5 septembre 2017

**Activités Culturelles et sportives du SVE :** Lundi 11 septembre 2017

### **Procédure d'inscription:**

#### **Étape 1: Dossier familial**

Vérifiez les informations de votre dossier familial.

Si des modifications sont à apporter dans votre dossier familial (adresse- téléphone, etc...) vous devez télécharger le formulaire sur le site du collège « Formulaire de changement d'adresse en ligne » sous la rubrique Formulaire de l'onglet ADMISSION et le déposer au collège. **Ceci n'est pas une condition obligatoire pour vous inscrire.**

**Pour le Conservatoire seulement**, vous pouvez ajouter vos enfants non scolarisés au Collège à votre dossier familial en cliquant sur «Ajouter un membre à la famille» pour qu'ils puissent s'inscrire à nos cours.

#### **Étape 2: Sélection des activités**

Sélectionnez l'enfant à inscrire

Cliquez sur le lien **Conservatoire ou Service à la Vie Étudiante** dans la colonne de gauche

Sélectionnez les activités désirées en cliquant sur le lien «Ajouter au panier»

Répétez l'Étape 2 pour l'inscription du même enfant à une autre activité

Répétez l'Étape 2 pour l'inscription d'un autre enfant

#### **Étape 3: Paiement**

Vérifiez les activités dans votre panier

**Pour le Conservatoire seulement, des frais d'inscription annuels de 80,00\$ par participant seront ajoutés au panier.**

Prenez connaissance des conditions et cochez la case «J'ai lu et j'accepte les conditions», le bouton **Confirmer mon panier** apparaîtra à l'écran. Cliquez alors sur le bouton «Confirmer **et payer** mon panier»

Vous serez alors dirigés vers un compte marchand sécurisé qui vous permettra de payer votre panier.

Une confirmation de paiement sera affichée, un courriel sera envoyé et un état de compte officiel sera généré et conservé dans votre dossier à la section «REÇUS».

**IMPORTANT: Tous les paiements se feront obligatoirement par carte de crédit (Visa et MasterCard).** Le paiement total devra être fait lors de la transaction sauf pour les leçons individuelles du Conservatoire.

**Particularité:** Durant les trois premières semaines d'activités, les enfants seront évalués lors du camp de sélection, au coût de 25\$ non remboursable. A l'issue de celui-ci, un prélèvement automatique du solde du montant de l'activité, sera effectué en date du 3 octobre pour les enfants retenus dans l'équipe du collège.

Si vous choisissez des leçons individuelles du Conservatoire, **vous pouvez payer votre solde en entier si vous le souhaitez.** Le paiement peut aussi s'effectuer en 3 prélèvements aux dates qui vous seront précisées à l'inscription.

## 2. Politique de remboursement et d'annulation :

- Pour toute activité annulée par le collège, vous recevrez un remboursement complet.
- Lors de l'abandon d'une activité par l'élève pour une raison exceptionnelle (certificat médical ou départ du pays) un remboursement sera fait au prorata.

### Pour les élèves du Conservatoire :

#### Cours de groupe :

- Lors de l'abandon d'un cours par l'élève, aucun remboursement ne sera accordé après le 3<sup>e</sup> cours.
- Lors de l'abandon d'un cours par l'élève avant le 3<sup>e</sup> cours, un remboursement ou crédit sera fait au prorata.

#### Leçons individuelles:

- Lors de l'abandon d'un cours d'instrument, les cours non-suivis seront remboursés ou crédités après avoir appliqué une pénalité de 3 leçons. Pour le Conservatoire, les frais d'inscription annuels de 80,00\$ par participant sont non remboursables.

#### Politique d'Absences du Conservatoire :

- Vous devez aviser directement le professeur d'instrument de toute absence, sortie scolaire, etc.
- Lorsqu'un élève doit s'absenter, il doit aviser son professeur au plus tard 24 heures avant la leçon. Le professeur pourra alors, si son horaire le permet, remettre le cours à un autre moment. Veuillez noter que le professeur n'est pas tenu de remettre le cours.
- Lors d'absence prévue à l'avance (voyage, sortie scolaire, rendez-vous médical non-urgent, etc.) le professeur doit être prévenu au moins 2 semaines à l'avance sans quoi il n'est pas tenu de remettre le cours.
- Lors d'annulation des cours par le collège pour cas de force majeure (tempêtes, pannes, etc.) ou pour les élèves qui s'absentent plus de 2 fois (voyages, absences pour lesquelles nous sommes prévenus à l'avance), l'élève se verra offrir des cours de remplacement (pendant les semaines de congé ou autres moments). S'il refuse, ces cours seront perdus.
- Par ailleurs, lorsqu'un professeur doit s'absenter, il doit aviser l'élève le plus tôt possible et doit soit remettre le cours à un autre moment, convenu avec les parents de l'élève (ou l'élève lui-même si adulte), soit trouver un remplaçant.

### Pour les élèves des activités sportives et culturelles :

- Lors de l'abandon d'une activité par l'élève des frais d'administration de 30 \$ seront appliqués sauf si le SVE réussit à transférer l'enfant dans une autre activité.
- Le remboursement ou crédit sera fait au prorata du nombre de semaines.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour les activités théâtre et sports de compétitions
- Pour toutes les autres activités aucun remboursement ne sera effectué après le **congé d'automne**.

### Pour les élèves du Camp de jour :

Aucun remboursement ne sera effectué si votre enfant ne se présente pas au camp ou s'il quitte le camp pour toute autre raison.

En cas d'annulation au camp de jour, des frais seront facturés:

- 20\$, par jour annulé, multiplié par le nombre de jours annulés.
- Sur présentation d'un certificat médical, les frais engagés seront remboursés au prorata. \$20 de frais administratifs resteront à votre charge.

En cas de changement de dates :

- Des frais d'administration de \$10 seront exigés pour chaque changement.

Pour toutes informations complémentaires sur les inscriptions, contacter :

*Hélène Drapeau, coordonnatrice du conservatoire de musique* : 514-273-9521 poste 2209 [helene.drapeau@stanislas.qc.ca](mailto:helene.drapeau@stanislas.qc.ca)

*Véronique Bougeard, adjointe administrative SVE* : 514-273-9521 poste 2284 [veronique.bougeard@stanislas.qc.ca](mailto:veronique.bougeard@stanislas.qc.ca)

*Julie Gagné, coordonnatrice Art et culture*: 514-273-9521 poste 2253 [julie.gagne@stanislas.qc.ca](mailto:julie.gagne@stanislas.qc.ca)

*Luc Rivard, coordonnateur des sports* : 514-273-9521 poste 2210 [luc.rivard@stanislas.qc.ca](mailto:luc.rivard@stanislas.qc.ca)